

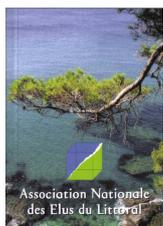
Après les problèmes de l'eau qui ont été largement traités lors du Forum mondial de l'eau qui s'est déroulé à MARSEILLE et ont donné lieu à de nombreux débats autour du partage des ressources, des espoirs apparaissent avec les possibilités de désalinisation de l'eau de mer dont les coûts deviennent moins élevés. L'actualité a également mis en avant la question des énergies renouvelables, à la suite des résultats du premier appel d'offres du gouvernement pour l'installation d'éoliennes en mer, au large des côtes françaises. Toutes les communes littorales ne sont certes pas concernées par ces installations mais il nous faut cependant réfléchir, dans le contexte actuel d'économies d'énergies, à réexaminer nos politiques publiques.

La période électorale n'a malheureusement pas permis de voir l'installation du Conseil National de la Mer et des Littoraux (CNML), instance au sein de laquelle les nombreux sujets qui concernent nos préoccupations d'élus du littoral, devraient être débattus et partagés avec tous les représentants des acteurs du secteur maritime. Qu'il s'agisse de la réforme de la Politique Commune des Pêches qui affecte le sort des professionnels de la pêche et des secteurs économiques qui y sont liés dans les communes ports de pêche ou des questions des ressources énergétiques évoquées ci-dessus, de la prévention des risques littoraux dans un contexte de changement climatique et aussi de la gouvernance adaptée pour la mer et le littoral. Souhaitons que l'installation du CNML ne soit pas trop différée car la stratégie nationale pour la mer et le littoral mériterait d'être au plus vite élaborée et débattue au niveau national pour trouver une cohérence avec les réflexions initiées dans le cadre des Conseils Maritimes de Façades qui s'installent progressivement.



Je vous donne rendez-vous, d'ores et déjà, aux prochaines Journées nationales d'études de l'ANEL, qui se dérouleront du 17 au 19 OCTOBRE à PERROS-GUIREC (Côtes d'Armor) où nous vous inviterons à débattre des ces questions.

VIE DE L'ANEL



Jacques OUDIN, vice-président du Conseil général de Vendée, ancien sénateur, et Christine LAIR, déléguée générale, ont assisté au Comité National de l'Eau, du mardi 7 février 2012. A l'issue de cette réunion, le président de l'ANEL a adressé un courrier au président du CNE, André FLAJOLET pour demander que la spécificité des risques littoraux (submersions marines) soit mieux prise en compte dans les textes relatifs à la prévention des inondations.

L'ANEL a organisé, le 16 Février 2012, avec l'appui des experts de LittOcean, une journée de réflexion sur l'élaboration d'un volet maritime de SCOT des communes littorales. Soixante élus et leurs représentants des services de la mer et du littoral, venus des différentes façades maritimes, ont participé à ces travaux, bénéficiant des expériences de leurs collègues qui ont déjà avancé dans l'élaboration de ce volet maritime. Après les interventions des experts de LittOcean, sur le paysage institutionnel (lois Grenelle, Schémas de Mise en Valeur de la Mer (SMVM), volet maritime du SCOT), les difficultés d'élaboration des documents et les enjeux actuels de la mer pour les élus, **plusieurs exemples de projets finalisés ou en cours ont été présentés** : « La charte des espaces côtiers bretons », le SCOT Provence Méditerranée, le SCOT du pays de LORIENT et le SCOT des deux cantons de SAINT-TROPEZ et de GRIMAUD. L'exemple du Bassin de THAU a également été évoqué ainsi que le SCOT Plaine du Roussillon.

Face à l'intérêt suscité par ces échanges, il a été décidé de poursuivre cette réflexion sur l'intérêt du volet maritime du SCOT en organisant de nouvelles réunions sur des thèmes précis, appropriés à certaines façades maritimes.



Yvon BONNOT a été auditionné par les membres de la Commission du Sénat, présidée par Thierry REPENTIN, chargée d'examiner le projet de loi relatif à l'augmentation de 30% des droits à construire. Ce projet de loi, qui n'avait pas recueilli d'avis favorable de la dite commission à la suite des nombreuses auditions, a tout de même été adopté par l'Assemblée Nationale.

Le président de l'ANEL a également été invité par Odette HERVIAUX, présidente du groupe d'Etudes Mer et Littoral du Sénat et avec Loic LE MEUR, maire de PLOEMEUR, conseiller général du Morbihan, le mercredi 7 mars, à participer à un déjeuner-débat sur les différentes problématiques d'aménagement du littoral et les modalités d'application de la loi Littoral.

Yvon BONNOT a participé au Colloque sur « les avancées depuis la loi de modernisation des services touristiques du 22 juillet 2009 ». Yvon BONNOT était aussi présent au Congrès de l'Association Nationale des Maires des Stations Classées et des Communes Touristiques (ANMSCCT), qui avait pour thème : « Communes touristiques, stations classées, une identité à construire, une dynamique à lancer ».



Yvon BONNOT, accompagné de Christine LAIR, ont rencontré le Vendredi 2 mars, le nouveau Secrétaire Général de la mer, Michel AYMERIC pour parler des attentes des élus du littoral et présenter les travaux de l'ANEL.

Michel AYMERIC a été nommé Secrétaire général de la Mer lors du Conseil des ministres du 25 janvier 2012. Inspecteur général de l'administration, il a été directeur des Affaires maritimes de 2003 à 2008. Avant de rejoindre le cabinet de Thierry MARIANI en 2010, il avait occupé durant deux ans les fonctions de directeur général de l'Etablissement public de sécurité ferroviaire. **Il remplace Jean-François TALLEC qui occupait ce poste depuis 2008, parti en retraite fin décembre 2011,** et recruté depuis par l'armateur marseillais CMA-CGM comme nouveau conseiller institutionnel pour la politique maritime du groupe.



Le Président BONNOT, invité par Frédéric CUVILLIER, député-maire de BOULOGNE-sur-MER et président de l'agglomération du Boulonnais, a participé au déjeuner du 27 Mars 2012, organisé pour débattre du « défi maritime français », vu par le candidat à la présidence de la République, François HOLLANDE, qui était interrogé par Francis VALLAT, président du Cluster maritime avec la participation des présidents d'associations et d'entreprises du secteur maritime.

L'ANEL a tenu son Conseil d'Administration le Jeudi 22 mars, à l'Assemblée Nationale

A l'ordre du jour, le Conseil National de la Mer et des Littoraux, dont l'installation, prévue initialement le jeudi 22 Mars puis le vendredi 23 Mars, sous la présidence du Premier ministre François FILLON, a finalement été reportée « sine die », en raison d'une actualité perturbée par les événements dramatiques de la semaine précédente et de la période électorale.

- Installation en régions des 4 Conseils Maritimes de Façades de métropole : les administrateurs qui y participent ont rendu compte de leurs premières réunions et notamment des présentations qui leur ont été faites sur le plan d'action pour le milieu marin (PAMM) et l'objectif du « bon état écologique du milieu marin » à atteindre en 2015.



La déléguée générale a ensuite présenté le décret "Stratégie Nationale de la Mer et du Littoral (SNML)" puis la Stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte et l'appel à projets qui vise à apporter un appui aux collectivités pour financer des études allant dans le sens de ce que l'on nomme désormais " l'expérimentation de la relocalisation des activités et des biens, recomposition spatiale des territoires menacés par les risques littoraux ", une autre terminologie pour parler du "repli stratégique des activités ".

Les élus des communes qui souhaitent répondre à l'appel à projets sont invités à se manifester auprès de l'ANEL, qui suit ce dossier, en lien avec le ministère de l'Ecologie.

Les élus ont également été consultés sur le projet de décret " digues"(dans sa version 3, datée de Février 2012), qui devait être soumis au Comité national de l'eau du début Avril 2012.



Charlène MONNIER, chargée de mission, a participé à la réunion de présentation de la campagne de sécurité des loisirs nautiques 2012 et du bilan 2011 présentée par les services du Secrétariat général de la mer. Les axes de la campagne 2012 de sécurité des loisirs nautiques consistent à poursuivre les opérations "sécurité en mer", à renforcer et à augmenter les contrôles; à accroître la sensibilisation et l'information des usagers à la météo et à sensibiliser les plaisanciers au port du VFI (Vêtement à Flottabilité Intégrée).

Elle a également participé **aux Rencontres techniques des acteurs de la GIZC (Gestion Intégrée des Zones Côtières) organisées par la DATAR, le 12 Février et à plusieurs réunions au Ministère de l'Ecologie (MEDDTL) :**

- Journée d'échanges, le mardi 14 février sur les " SCOT littoraux et le Grenelle de la Mer : la prise en compte des risques littoraux », où il y eut une présentation des différents travaux et actions mis en œuvre par l'Etat : (le plan submersions rapides, l'appel à projets PAPI et la stratégie nationale de gestion du trait de côte) et des retours d'expériences d'études de SCOT: le SCOT du BITERROIS et celui de l'agglomération de ROYAN ATLANTIQUE Anne-Marie LEVRAUT, chef du service des risques naturels et hydrauliques de la Direction Générale de la Prévention des Risques (DGPR), a évoqué les travaux de l'ANEL, notamment l'atelier sur les risques littoraux lors des premières Assises Nationales des Risques Naturels à BORDEAUX au mois de Janvier 2012.



Elle a noté la forte attente des élus d'une co-construction avec l'Etat d'une stratégie nationale pour la mer et le littoral et a souligné le rôle majeur des élus et l'évidence d'un travail commun.

- Réunion sur le bilan des 1ères Assises Nationales des Risques Naturels de BORDEAUX ; il a été envisagé de poursuivre l'information sur les risques et de tenir de nouvelles Assises en 2013. (Les actes des 1ères Assises seront disponibles dans le courant du mois d'Avril 2012).

- lancement de la 4ème édition Journées de la Mer, prévues du 8 au 10 juin 2012, sur le thème « Mer et Littoral », décliné en deux sous-thèmes : les sentiers du littoral et l'érosion côtière. Dès maintenant, les communes sont invitées à faire labelliser leurs projets sur le site dédié : www.lesjournéesdelamer.fr/



L'ANEL a été invitée à présider un Atelier sur les ports exemplaires aux 6èmes Rencontres nationales des activités portuaires et du développement durable, organisées par Ideal Réseau, à LA BAULE, les 28 et 29 mars 2012. Sous la présidence de Philippe BOENNEC, député-maire de PORNIC, les lauréats de l'appel à projets « Ports de plaisance exemplaires » sont venus faire le point sur les premières avancées des études menées pour la réalisation de ceux-ci.

Hélène TANGUY, maire du GUILVINEC et Ralph MONPLAISIR, maire de CASE PILOTE, et Président de l'Agence des 50 pas géométriques de MARTINIQUE, ont présenté avec enthousiasme leurs projets.

Cette manifestation fut également l'occasion pour les membres du CODCAP (dont l'ANEL assurera bientôt la présidence tournante, à la suite de LA F.F.P.P.), de présenter le nouveau guide sur les cales et rampes de mise à l'eau.

Christine LAIR a assisté au Colloque international sur la réforme de la politique commune des Pêches "Interdiction des rejets en mer : quelle pêche pour demain ?" qui s'est tenu à BOULOGNE-sur-MER le 30 Mars dernier. Présidé par Guy LENGAGNE, ancien ministre et Frédéric CUVILLIER, et au cours duquel sont intervenus Isabelle THOMAS, vice-présidente de la Région Bretagne, et des représentants des autres Etats membres de la CE et de nombreux professionnels, unanimes pour dénoncer les projets en cours de la Commissaire, madame DAMANAKI.

ACTUALITES DU LITTORAL

ENVIRONNEMENT et LITTORAL

Le Premier ministre exerce les fonctions de ministre de l'Ecologie

Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET a démissionné de ses fonctions de ministre de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement. Ses fonctions gouvernementales sont exercées par le Premier ministre François FILLON. Thierry MARIANI conserve ses attributions de ministre délégué chargé des Transports tandis que Benoist APPARU, jusqu'alors Secrétaire d'Etat, a été nommé ministre délégué chargé du Logement.

www.developpement-durable.gouv.fr, jeudi 23 février 2012

Lancement de la Stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte

Elle reprend les orientations du rapport du député de la Manche, Alain COUSIN, sur la gestion du trait de côte, le recul stratégique et la défense contre la mer ; cette stratégie devra être mise en œuvre à travers un premier plan d'actions 2012-2015, articulé autour de quatre axes :

- Le développement de l'observation du trait de côte et l'identification des territoires à risque d'érosion pour hiérarchiser l'action publique
- L'élaboration de stratégies de gestion de l'érosion côtière entre les acteurs publics et privés
- L'action en faveur de la relocalisation des activités et des biens situés dans des zones à haut risque, tout en maintenant le dynamisme des territoires. *Cela prévoit le lancement, auprès des collectivités locales intéressées, d'un appel à projets sur la « relocalisation » des activités dans les territoires fortement menacés par les risques littoraux; appel à projets qui a été lancé conjointement à l'annonce de cette stratégie nationale.*
- La précision des principes de financement pour la gestion du trait de côte, en identifiant ce qui est du ressort de l'Etat et des collectivités locales.

[Stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte, vers la relocalisation des activités et des biens, Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement, Mars 2012](#)

Conseil National de la Mer et des Littoraux : arrêté de nomination de ses membres publié au Journal Officiel
Arrêté du 16 mars 2012; JORF n° 77 du 30 mars 2012

Création de l'Observatoire national de la mer et du littoral avec le concours de l'IFREMER

Le principal objectif de l'Observatoire est de publier et d'assurer la diffusion d'informations de synthèses objectives sur les territoires littoraux et la mer à l'ensemble des acteurs concernés, sous la forme de fiches thématiques, d'outils cartographiques, de publications et d'un site internet. Sébastien COLAS, responsable des fiches très documentées de l'ex-IFEN, reste le référent de cet Observatoire aux missions élargies.

www.onml.fr



Energies décarbonées : sept nouveaux instituts d'excellence retenus par le gouvernement

Dans le cadre du second appel à projets " Instituts d'excellence sur les énergies décarbonées " du programme d'Investissements d'avenir, signalons la distinction de :

- **FRANCE ENERGIES MARINES, à BREST pour les énergies marines renouvelables** ; avec un budget prévu de 133,3 M€ sur dix ans, dont 34,3 M€ apportés par les investissements d'avenir, 38 M€ par les collectivités territoriales et 61 M€ par les partenaires privés et para-publics) ;

- et de **GREENSTARS, du Bassin de THAU (Languedoc-Roussillon), dans le domaine des bioalgues**, (dotation de 23,8 millions d'euros et participation d' 1 million d'euros accordée par le Conseil général des Alpes-Maritimes et par la Métropole Nice Côte d'Azur, sur 10 ans).

[Journal de l'environnement, vendredi 9 mars 2012 ; Dossier de presse France Énergies Marines, 15 mars 2012](#)

Neuf transferts de phares pour le Conservatoire du littoral

Le Conservatoire du littoral a acté la poursuite du transfert des phares en approuvant une convention-type pour partager l'usage des bâtiments avec l'administration des Phares et Balises, responsable des équipements de signalisation. En 2012, les 9 phares du Stiff à Ouessant, de l'île de Tristan (DOUARNENEZ), de la pointe du Millier (BEUZEC-Cap-SIZUN), de la pointe des Chats (GROIX), des Poulains (SAUZON), de la Gacholle (aux SAINTES MARIE DE LA MER), du cap Camarat (RAMATUELLE), de la Pietra (l'île ROUSSE) et de la Caravelle (LA TRINITE en Martinique) rejoindront ainsi le Conservatoire.

[Le Marin, vendredi 16 mars 2012, p.7](#)



Gestion des risques inondations : les travaux de la Commission Mixte Inondation (CMI)

La CMI a validé les quatre grandes orientations de la Stratégie nationale de gestion des risques inondation (augmenter la sécurité des populations ; faire partager la connaissance des risques par tous les publics ; stabiliser à court terme et réduire à moyen terme, le coût des dommages des inondations et enfin raccourcir fortement le délai de retour à la normale des territoires sinistrés. **Elle a également validé les critères d'identification des Territoires à Risques Importants d'Inondation (TRI) et labellisé de nouveaux projets de Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) et de « Plan Submersions Rapides (PSR) »** : PAPI du bassin de la Vilaine, PAPI d'intention du bassin versant de la Vendée, PAPI d'intention de l'estuaire de la Bresle à l'estuaire de l'Authie, PSR des digues de l'agglomération troyenne, PSR de la digue de Ver-sur-Mer. **L'ensemble de ces projets représente un montant total de 26,9 millions d'euros et une participation de l'Etat de 11,2 millions d'euros.**

[Communiqué de presse du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, du Logement et des transports, Paris, le mardi 20 mars 2012](#)

Stratégie Nationale pour la Mer et le Littoral (SNML) et Documents Stratégiques de Façades

La SNML a vocation à fédérer les politiques sectorielles en matière de pêche, d'environnement, d'industrie, d'énergie et de transports, elle sera déclinée pour chaque façade maritime en métropole (Manche Est/Mer du Nord, Manche ouest/Atlantique nord, Atlantique sud, Méditerranée) par des Documents Stratégiques de Façades (DSF) et pour l'Outre-mer par des documents stratégiques de bassins.

Le décret précise les conditions d'élaboration de l'ensemble de ces documents. Il confie ce soin au ministre chargé de la mer s'agissant de la SNML et à des préfets coordonnateurs désignés pour chaque façade maritime pour les DSF. **A l'issue de la phase de concertation et après consultation du public, le contenu de la SNML devra être approuvé par décret, après avis du Conseil national de la mer et des littoraux. Une révision est par la suite prévue tous les six ans.**

[Décret n° 2012-219 du 16 février 2012 relatif à la stratégie nationale pour la mer et le littoral et aux documents stratégiques de façade, JORF n°0041 du 17 février 2012](#)

La Conférence régionale de la mer et du littoral reconnue instance officielle de gouvernance en Bretagne

Le dispositif de gouvernance prévu par la « Charte des espaces côtiers bretons », a été reconnu comme **une instance officielle qui réunit l'ensemble des acteurs concernés par les questions relatives à la mer et au littoral en Bretagne** : collectivités, associations, professionnels, comme le demandait le président de la Région, Jean Yves LE DRIAN. **Lieu de débat et de décision, elle est coprésidée par le Président du Conseil régional, le Préfet de Région et le préfet maritime de l'Atlantique, elle jouera désormais un rôle officiel de mise en cohérence entre les trois plans d'actions maritimes régionaux.**

[Décret n° 2012-219 du 16 février 2012 relatif à la stratégie nationale pour la mer et le littoral et aux documents stratégiques de façade, JORF n°0041 du 17 février 2012](#)

www.bretagne.fr



Pôles de compétitivité : résultats du 13ème appel à projets

63 nouveaux projets portés par 52 pôles vont recevoir de l'Etat un total de 58,4 millions d'euros, auxquels s'ajouteront les financements des collectivités et du FEDER à hauteur de 41 millions d'euros. **Le 14e appel à projets a été lancé le 20 mars 2012. Les projets seront sélectionnés cet été.**

[Localtis.info, jeudi 1er mars 2012 et mardi 20 mars 2012](#)

Grenelle de l'Environnement : préconisations du Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE)

Sollicité par le gouvernement pour analyser les avancées ou les retards de mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement, le CESE soutient la mise en place d'une politique industrielle volontariste pour les énergies marines et réitère la proposition exprimée dans son avis de juillet 2011, sur le rôle pilote des collectivités ultramarines dans le développement de ces énergies. Le CESE demande la poursuite des études lancées en Région Bretagne pour le **démantèlement des matériels de guerre** et appelle à leur réalisation dans les meilleurs délais. D'autres investissements sont de nature à impulser des dynamiques industrielles prometteuses, comme le **programme « véhicule du futur » comprenant notamment « le navire du futur »**. Dans son avis, le CESE insiste sur la nécessité d'agir sur plusieurs leviers : recherche et soutien à l'innovation, formation, normalisation et certification de produits.

Avis du Conseil économique, social et environnemental, « Bilan du Grenelle de l'environnement pour un nouvel élan », Février 2012

Huit collectivités lauréates du premier Grand Prix « Zones humides en milieu urbanisé »

Ce Grand Prix récompense les collectivités qui ont conduit des opérations d'aménagement exemplaires prenant en compte les zones humides. Il a été décerné à SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE, engagée dans l'aménagement d'un parc urbain de 14 hectares conçu autour des éléments naturels existants (mares, ruisseau du Blosne, milieu bocager) et complété par la création de zones humides artificielles. Le prix « intégration de la zone humide dans le projet urbain » a été décerné à ROCHEFORT, (Charente-Maritime). Le prix « Biodiversité en milieu urbanisé » est allé à CONDETTE (62) pour une opération de grande ampleur de restauration et de préservation de son marais.

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Journee-mondiale-des-zones-humides>,



Deux nouveaux sites RAMSAR en CORSE et sur l'île de MAYOTTE

L'un concerne la **vasière des Badamiers**, une zone marécageuse de 115 hectares située sur l'île de MAYOTTE, partiellement couverte de mangroves et qui abrite de nombreuses espèces d'oiseaux (limicoles, sterne voyageuse, héron de Humblot). Le second est la **tourbière de MOLTIFAO, d'une superficie de 33 hectares, située en CORSE**, réserve naturelle forestière classée zone Natura 2000, dans le bassin versant de la vallée d'Asco ; elle abrite de nombreuses espèces de fleurs protégées au niveau national, européen et international.

Prochainement quatre nouveaux sites rejoindront ces zones humides d'importance internationale : la Réserve naturelle nationale de SAINT-MARTIN (Saint Martin), la Réserve naturelle nationale d'EUROPA (Terres australes et antarctiques françaises), le Delta de la LEYRE (Aquitaine) et le Marais d'ORX (Aquitaine).

Actu-Environnement.com, jeudi 2 février 2012

www.zones-humides.eaufrance.fr

Parc Naturel Marin d'Iroise : présentation du tableau de bord 2011

Le conseil de gestion du parc a présenté un tableau de bord sur l'état de santé de la mer d'Iroise. Cet outil va permettre d'évaluer la gestion du parc, les objectifs atteints et de mesurer les actions qui vont être engagées. Le plan d'actions 2012 s'appuie sur ce tableau de bord pour les nouveaux projets qui concernent la pêche, le patrimoine naturel et culturel, la qualité de l'eau, le tourisme et le nautisme, la gouvernance et l'éducation en milieu marin.

[Le Marin, vendredi 10 février 2012, p.8](#)

Algues vertes : un troisième plan signé pour la baie de FOUESNANT-CONCARNEAU

Après la signature de deux chartes de territoire pour les baies de LANNION et de SAINT-BRIEUC, un troisième plan de lutte contre les algues vertes a été signé pour la baie FOUESNANT-CONCARNEAU. Ce plan repose sur plusieurs axes: un engagement de 90% des agriculteurs dans une démarche de diagnostic et de 80% de la surface agricole utile (SAU) de la baie dans des chartes individuelles d'ici 2013 et la contractualisation d'une série de mesures (amélioration de l'efficacité du couvert végétal, mise en œuvre de mesures de gestion sur 500 ha de zones humides). **Ces mesures doivent permettre d'atteindre moins de 10mg/l de nitrates à l'horizon 2027 et 30% de cet objectif dans les 3 ans.** Un accompagnement financier a été prévu à hauteur de 6,42 millions d'euros répartis en 4,4 M€ pour l'Etat et l'Agence de l'Eau, 1,32 M€ pour le Conseil régional et 0,7 M€ pour le Conseil général du Finistère.

<http://www.actu-environnement.com>, 15 février 2012

LANGUEDOC-ROUSSILLON : Les Salins du Midi sont à vendre

La Compagnie des Salins du Midi, basée à AIGUES-MORTES (Gard), site historique, est à vendre. Présents en Espagne, en Italie, en Grande-Bretagne, en Irlande, au Danemark, en Norvège et en Islande par sa force commerciale, ainsi que dans les pays des Balkans, les Salins revendiquent la quatrième place en Europe pour leur capacité de production (3,9 millions de tonnes) et plus de la moitié du marché français du sel. La Compagnie, qui commercialise sous la marque La Baleine, réalise un chiffre d'affaires de 300 M€ avec 1 500 salariés, dont près de 190 dans le Gard.

[Midi Libre, mercredi 29 février 2012, Les Echos, mercredi 29 février 2012, p.16](#)



MONT-SAINT-MICHEL : le projet d'éoliennes en mer pourrait être remis en cause par l'UNESCO

Après une mise en garde de l'Unesco en Juin 2011, le ministre de la culture Frédéric MITTERRAND vient d'alerter le président de la République sur l'implantation prévue de trois éoliennes sur la commune d'ARGOUGES à 24 kms du Mont SAINT-MICHEL. La perte du label patrimoine mondial de l'Unesco est en jeu. Pour autant, l'autorisation de lancer ce projet a été donnée par le préfet de la Manche. Le Conseil régional de Basse-Normandie a présenté le 2 février 2012 le Schéma régional de l'éolien, document coécrit avec la préfecture de Région, qui prévoit une vaste zone d'exclusion interdite aux éoliennes dans la baie du MONT SAINT-MICHEL. Si ce schéma devenait opérationnel, les éoliennes d'ARGOUGES pourraient ne pas exister.

[Communication du ministre de la culture Frédéric Mitterrand relative aux politiques de protection du patrimoine Conseil des ministres du 8 février 2012](#)

LORIENT : les relations ville/port

Les travaux ont débutés pour l'Enclos du Port, un nouveau quartier qui formera d'ici 10 ans un trait d'union entre la ville et la rade de LORIENT. La Maison de l'intercommunalité, futur siège de Cap l'Orient, devrait ouvrir ses portes d'ici deux ans et de nouveaux espaces publics permettront de se promener au bord de l'eau avec un belvédère permettant d'admirer la rade. Un projet de logements et de locaux économiques, porté par un groupe privé devrait également être finalisé rapidement. Le conseil de Cap l'Orient a voté une ligne de crédit de 10 millions d'euros en décembre pour lancer le chantier qui devrait durer jusqu'en 2020.

[Ouestfrance.fr, lundi 16 janvier 2012](#)

Changement de direction à l'Association Rivages de France

Caroline PETIT, précédemment directrice du Domaine du Rayol, a quitté le VAR pour rejoindre l'association Rivages de France et remplacer, depuis le 1er mars 2012, Vincent JOLIVET, désormais responsable du département de l'action foncière au Conservatoire du littoral.

www.rivagesdefrance.org

Sécurité maritime : la SNSM renouvelle ses canots tous temps

L'amiral Yves LAGANE, président de la SNSM, a annoncé le lancement du programme de renouvellement de ses 40 canots tous temps, sur 25 ans, pour un coût d'environ 50 millions d'euros. Le premier prototype de la nouvelle génération, qui mesurera 17.80 mètres et pourra atteindre 25 nœuds, sera destiné à la station de l'île de SEIN, après avoir été testé aux SABLES d'OLONNE. **La livraison est attendue pour mars 2013.**

[Le Marin, vendredi 10 février 2012, p.2](#)

Création d'un fonds d'investissement pour la biodiversité

Le « Fibre » (Fonds d'investissement pour la biodiversité et la restauration écologique) a pour objet d'apporter un **concours financier aux projets et programmes favorisant la protection de la biodiversité**, la préservation et la remise en état des continuités écologiques. Il s'agit de soutenir la restauration des milieux en général mais surtout la réhabilitation des continuités écologiques et des milieux, afin d'**accompagner la mise en œuvre de la « Trame verte et bleue » : 25 millions d'euros sont affectés à ce fonds en 2012 et serviront à financer deux appels à projets.**

Décret n° 2012-228 du 16 février 2012 relatif au fonds d'investissement pour la biodiversité et la restauration écologique JORF n°0042 du 18 février 2012

OUTRE MER

La loi de réforme des ports d'outre-mer définitivement adoptée

Le texte confère aux quatre ports concernés, le port autonome de la Guadeloupe et ceux concédés par l'Etat, FORT-DE-FRANCE (Martinique), DEGRAD-DES-CANNES (Guyane), PORT-REUNION (La Réunion), le statut de grands ports maritimes, établissements publics nationaux. Le texte institue un conseil de coordination interportuaire pour la zone Caraïbe, qui fixera les grandes orientations en matière de développement, de projets d'investissement et de promotion de ces ports. La loi crée un observatoire des prix et des revenus dans les départements et collectivités d'outre-mer et un volet du texte autorise le gouvernement à prendre par ordonnances les dispositions législatives transposant six textes européens en matière de transports.

LOI n° 2012-260 du 22 février 2012 portant réforme des ports d'outre-mer relevant de l'Etat et diverses dispositions d'adaptation de la législation au droit de l'Union européenne dans le domaine des transports, JORF n°0048 du 25 février 2012

[AJDA, 20 février 2012, n°6/2012, p.298](#)

Océan Indien : Création du parc naturel marin des Glorieuses

Situé à l'entrée du canal du Mozambique, dans l'océan Indien, ce parc s'étend sur plus de **43 000 km² et sert de zone refuge à de nombreuses espèces menacées** : tortues marines, mammifères marins, oiseaux marins. Le futur conseil de gestion du parc devra élaborer le plan de gestion du parc.

Les deux parcs naturels marins de Mayotte et des Glorieuses fonctionneront avec des moyens communs, ce qui permettra d'assurer une cohérence technique aussi bien dans la rédaction des plans de gestion que dans les actions des deux parcs, mais compte tenu des particularités administratives de chacune de ces zones, les conseils de gestion seront distincts.

Décret n° 2012-245 du 22 février 2012 portant création du parc naturel marin des Glorieuses ; JORF n°0046 du 23 février 2012

GUADELOUPE et MARTINIQUE : nouveau plan de surveillance et de contrôle du chlordécone

Le plan national d'action chlordécone 2011-2013 envisage d'assurer la surveillance des produits de la mer produits, consommés ou mis sur le marché en MARTINIQUE et en GUADELOUPE. **Le nouveau plan est destiné à s'assurer de la conformité moyenne des produits de la mer vis-à-vis du seuil réglementaire et à vérifier l'efficacité des mesures de gestion prises pour les années 2012 et 2013.**

Note de service DGAL/SDSSA/N2012-8023 du 30 janvier 2012 relative au Plan de surveillance et de contrôle du chlordécone dans les produits de la pêche dans les départements de la Guadeloupe et de la Martinique pour les années 2012 et 2013, ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire; Journal de l'Environnement, mercredi 8 février 2012

MARTINIQUE : reconduction du président de l'Agence des 50 pas géométriques

Ralph MONPLAISIR, maire de CASE-PILOTE, a été reconduit président du Conseil d'administration de l'Agence des 50 pas géométriques de MARTINIQUE.

Le Marin, vendredi 10 février 2012, p. 8

Partenariat entre l'Office National des Forêts et le Port Autonome de la Guadeloupe (PAG)

L'ONF et le PAG ont officialisé leur partenariat sur la préservation des forêts guadeloupéennes. Dans le cadre de son Programme de Développement Durable (2012-2014), le port met à disposition de l'ONF une enveloppe de **71 000 € répartie autour de cinq projets dans les domaines de la biodiversité et de l'éducation à l'environnement** : la protection et la mise en valeur des collections botaniques de l'Arboretum de Montebello (22 000 €), les classes nature de l'ONF (1 400€), l'édition d'un guide de reconnaissance des arbres de Guadeloupe (13 600€), le reboisement multifonctionnel de Sarcelle (6 000€) et l'aménagement de la Sylvathèque (28 000€).

Communiqué de presse ONF et Port Autonome de la Guadeloupe, 12 mars 2012

EUROPE

Pollution aux nitrates : Bruxelles assigne la France devant la justice européenne

Le durcissement de la législation, en réaction à l'avis motivé envoyé par Bruxelles le 26 octobre 2011, n'a pas convaincu la Commission européenne qui a décidé d'assigner la France pour ne pas avoir pris les « mesures efficaces » afin de lutter contre la pollution des eaux par les nitrates. Selon la Commission, la France n'a toujours pas désigné « un certain nombre de zones vulnérables à la pollution par les nitrates et il lui reste à adopter des mesures pour lutter efficacement contre cette pollution dans ces zones », la législation française et les programmes d'action adoptés « manquent de précision et présentent de nombreuses lacunes : les périodes d'interdiction sont inappropriées et les restrictions concernant l'épandage des effluents d'élevage et des fertilisants sont insuffisantes ». L'exécutif européen « demande donc instamment à la France de prendre des mesures en désignant davantage de zones et en élaborant des plans appropriés pour faire face au problème ».

Localtis.info, lundi 27 février 2012 ; les Echos, mardi 28 février 2012, p.4

Commission Européenne - communiqué de presse, Bruxelles, lundi 27 février 2012

Les Régions européennes contre le projet de réforme de la Politique Commune de la Pêche (PCP)

S'il était adopté, le projet de réforme de la politique commune des pêches, présenté par la Commission européenne, mettrait en péril l'avenir de la pêche. C'est l'avis partagé par la plupart des régions d'Europe qui ont rejeté le rapport STRUCK, le 15 février dernier, en session plénière du Comité des Régions à Bruxelles, à une large majorité.

Communiqué de la Région Bretagne du 20 février 2012

Politique Commune de la Pêche : vers une régionalisation ?

Dans une communication relative à la réforme de la PCP, Bruno LE MAIRE, ministre de l'Agriculture et de la Pêche, a réitéré la position déjà exprimée par le gouvernement en octobre 2011 sur la refonte de la prise de décision proposée par la Commission. **En matière de gouvernance, la France considère que le cadre de la prise de décision doit être rénové, en laissant une place plus importante à l'échelon régional dans les phases d'élaboration et de mise en œuvre des règles de la politique commune de la pêche.**

Conseil des ministres du 22 février 2012, communication du ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire relative à la réforme de la politique commune de la pêche.



PECHE

BRETAGNE : la Région lance un appel pour la pêche durable

La pêche bretonne, composante majeure de l'économie régionale, est en perte de compétitivité en raison de sa vétusté (énergie, sécurité et conditions de travail, valorisation des produits) et n'est plus en capacité de renouveler sa flotte. **La Région lance donc un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) auprès de tous les investisseurs privés du secteur de la mer pour créer un fonds d'investissement qui aidera à renouveler la flotte de pêche en Bretagne, sous la forme d'une société à capital risque.** Les candidats désirant être partenaires financiers doivent envoyer une lettre d'intention motivée, adressée au Président du Conseil régional de Bretagne.

www.bretagne.fr



Findus fier du « Made in BOULOGNE sur Mer »

L'entreprise Findus installée depuis de nombreuses années sur la zone d'activité de "Capécure" vient de lancer une grande campagne de communication nationale sur le thème « Made in BOULOGNE ». Des pages entières dans la presse écrite et des stickers sur 10 millions de boîtes de poissons panés vont mettre en valeur le savoir faire de l'entreprise bouloonnaise à travers toute la France avec le slogan « Le made in France ? Croustibat made in BOULOGNE-SUR-MER et fier de l'être ».

Lettre d'information Boulogne-sur-Mer, jeudi 9 février 2012

TOURISME ET CULTURE

NICE : première plage labellisée « sans tabac »

Le maire de NICE, Christian ESTROSI, et le président de la Ligue Nationale Contre le Cancer (LNCC), ont signé une convention officialisant la labellisation de la plage du Centenaire, sur la promenade des Anglais, déjà labellisée « handyplage », comme « plage sans tabac ». Cette déclinaison du label national « Espace sans tabac », créé par la LNCC, a pour vocation de proposer au grand public, en partenariat avec les collectivités territoriales, des espaces non soumis à l'interdiction de fumer du décret Bertrand, dans lesquels il est interdit de fumer sur décret municipal. L'interdiction de fumer sur cette plage entrera en vigueur pour la prochaine saison estivale et les contrevenants s'exposeront à des amendes pouvant aller jusqu'à 38 euros.

Localtis.info, lundi 20 février 2012



VENDEE : Le musée de l'Abbaye Sainte-Croix des SABLES d'OLONNE

Ce musée vient d'enrichir son département marine avec des témoignages filmés de marins pêcheurs sablais et chaumois. 22 entretiens ont été réalisés avec d'anciens marins pêcheurs, actifs durant ces cinquante dernières années, ainsi qu'avec leurs proches.

Musée de l'Abbaye Sainte-Croix,

<http://www.lemasc.fr/masc/>

Premier bilan du tourisme 2011

Selon les statistiques provisoires de la Direction générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services, les séjours des Français en France et à l'étranger ont progressé en 2011 : hausse de 2,7% des séjours en France et de 7,1% des séjours à l'étranger. Les arrivées de touristes étrangers sont également plus fortes pour atteindre **près de 80 millions de visiteurs étrangers, soit une progression de plus de 3% par rapport à 2010.**

Localtis.info, mardi 17 mars 2012

Création d'Hexatourisme, moteur de recherche sur l'information touristique

Voyages-sncf.com, ATOUT France et la Caisse des Dépôts ont annoncé la création de la société

Hexatourisme : moteur de recherche innovant exclusivement dédié aux produits et contenus touristiques qui a pour ambition d'être le point d'accès central de l'information touristique en France. Cette solution technique permettra aux opérateurs publics (comités régionaux et comités départementaux du tourisme, offices du tourisme) et aux privés d'agréger les contenus touristiques marchands (hébergement, excursions, activités) et de promouvoir en ligne leur destination auprès d'une clientèle française et internationale.

Localtis.info, mardi 27 mars 2012



Droit du tourisme : simplification du droit et allègement des démarches administratives

Dans le prolongement de la loi de modernisation du tourisme de 2009, la loi relative à la simplification du droit et à l'allègement des démarches administratives (loi WARSMANN) entraîne une simplification de la procédure de classement des stations de tourisme et des hébergements touristiques, une simplification de la procédure de classement des meublés de tourisme et une clarification des contrats de location saisonnière de meublés de tourisme. **Pour tous les hébergements concernés par des procédures de classement (hors meublés de tourisme), l'agence ATOUT France devient désormais l'organisme qui prend la décision de classement et non plus la préfecture de chaque département. La loi prévoit également un délai supplémentaire pour l'entrée en vigueur des nouveaux classements, comme l'avait demandé le député Jean-Louis LEONARD.**

Loi du 22 mars 2012 relative à la simplification du droit et à l'allègement des démarches administratives ; JORF du 23 mars 2012 ; Chapitre IV : Simplification du droit du tourisme

Aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP)

Une circulaire, datée du 2 Mars 2012, précise les conditions d'application du dispositif des aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine, introduit aux articles L.642-1 à L642-10 du code du patrimoine par l'article 28 de la loi n°2010-788 du 12 Juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (loi ENE dite Grenelle II) et aux articles D 642-1 à R 642-29 par le décret n° 2011-1903 du 19 décembre 2011 relatif aux dites AVAP. Le dispositif nouveau, sans remettre en cause les principes fondateurs, **se substitue désormais aux anciennes ZPPAUP** (zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager).

[Ministère de la culture et de la communication, 2 mars 2012](#)

Patrimoine maritime : « coup de cœur » du Cluster Maritime Français pour le phare de TEVENNEC

Le projet de restauration de la maison-feu de TEVENNEC, au Raz de Sein, dans le Finistère, par la Société Nationale pour le Patrimoine des Phares et Balises vient d'être primé « Coup de Cœur 2012 » par le jury du Cluster Maritime Français. La restauration de TEVENNEC, qui bénéficie d'une convention de dix ans avec l'État, prévoit à terme l'ouverture d'une résidence pour artistes.

[Communiqué de presse du 16 février 2012, Société Nationale pour le Patrimoine des Phares et Balises](#)

Musée de la Marine, à PARIS : les PHARES

Le musée national de la Marine présente une exposition temporaire originale consacrée à l'univers hors du commun des phares. Repère indispensable pour les navigateurs, prouesse de technologie et d'architecture, mythe et inspiration artistique, le phare est un symbole de toute histoire maritime.

[Du 7 mars au 4 novembre 2012 au musée national de la Marine à PARIS](#)

Exposition « Histoires d'îles » à NAUSICAA

« Histoires d'îles » propose aux visiteurs de se retrouver sur une île et de découvrir des paysages exotiques peuplés d'animaux étonnants tels que les pieuvres géantes, les requins tapis ou les hippocampes dragons ainsi que des animations multimédias innovantes.

[Jusqu'au 1er avril 2012, de 9h30 à 18h30 à Nausicaà, à BOULOGNE-sur-MER](#)



APPELS A PROJETS

GICC 2012 : Lancement de l'appel à projets de recherche sur les impacts du changement climatique

Le programme GICC contribue à développer les connaissances sur les impacts du changement climatique et aider à formuler des politiques d'adaptation au changement climatique et d'atténuation des émissions des gaz à effet de serre. L'appel à propositions de recherche concerne les impacts du changement climatique, les dommages ou les bénéfices qui en résultent, les actions et politiques d'atténuation et d'adaptation en réponse à ce changement. Plus d'information sur l'appel à propositions de recherche :

http://docs.gip-ecofor.org/public/APR_GICC_2012.pdf

GESTION DU TRAIT DE COTE

Expérimentation de la relocalisation des activités et des biens : recomposition spatiale des territoires menacés par les risques littoraux

L'appel à projets s'adresse à l'ensemble du territoire français (métropole et outre-mer), et concerne les territoires à enjeux importants qui sont exposés aux risques d'érosion et/ou de submersion marine et dont les études et démarches à envisager devront concerner des enjeux humains, socio-économiques, et culturels d'importance avérée, ou particulière au regard du bassin de vie considéré.

Date limite de dépôt des candidatures : 3 septembre 2012

www.developpement-durable.gouv.fr ou www.anel.asso.fr, rubrique Actualités – Gestion intégrée du trait de côte



Région BRETAGNE : appel à projets Gestion Intégrée des Zones Côtières

Cet appel à projets vise à **stimuler les initiatives et l'innovation sur l'ensemble de la zone côtière bretonne** et à expérimenter, au plan local, des actions transversales et innovantes prenant en compte la diversité des territoires et de leurs acteurs. Les porteurs de projets visés sont des structures représentant, à titre principal, les collectivités territoriales ou leurs groupements (communautés de communes, pays, syndicats mixtes, agglomérations, etc.), constituées sur un périmètre pertinent pour engager des politiques de gestion intégrée de la mer et du littoral.

Date de limite de remise des dossiers de candidature : vendredi 4 mai 2012

Tous les renseignements, dossier de candidature, cahier des charges, sont disponibles sur le site www.bretagne.fr

A LIRE

« Livre blanc des énergies renouvelables, des choix qui fondent notre avenir »

Le Syndicat des Energies Renouvelables (SER) a publié cet ouvrage qui donne des projections à l'horizon 2030 par le biais de 12 propositions, notamment sur l'éolien en mer et l'hydroélectricité.

www.enr.fr

« **La gouvernance en matière de biodiversité** »

Rapport de Dominique SCHMITT, préfet, 3 février 2012

http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Rapport_GouvernanceV2.pdf

« **La protection du littoral, un enjeu environnemental majeur** »

Dossier sur le site internet Emag Suez Environnement avec entre autres un zoom sur la station d'épuration de PERROS-GUIREC

<http://www.emag.suez-environnement.com/kervaslet-ecosysteme-marin-2607>

Xynthia, deux ans après : quelles actions de l'État ?

Deux ans après la tempête Xynthia qui a frappé la Vendée et la Charente-Maritime dans la nuit du 27 au 28 février 2010, le ministère de l'Ecologie a mis en ligne un dossier sur l'avancée des différentes actions de l'État et de ses services, mises en place après cette catastrophe.

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Xynthia-deux-ans-apres-queelles.html>

« **La pêche à Mayotte, entre archaïsme et post-modernité** »

Par Olivier BUSSON, 19 euros, Editions L'Harmattan

« **Evaluation de la politique d'aménagement du territoire en milieu rural** »

Rapport du Comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques, jeudi 2 février 2012

Rapporteurs : Jérôme Bignon – Germinal Peiro

Dossier « Littoral : protéger terres et mer »

Revue Diagonal, février 2012, n°184, MEDDTL

Des exemplaires de la revue sont disponibles auprès de l'ANEL pour les adhérents intéressés. N'hésitez pas à nous contacter. anel1@wanadoo.fr

Enquête « Dragage 2009 », Synthèse des données

Rapport département environnement et aménagement du Centre d'Etudes Techniques Maritimes et Fluviales (CETMEF), Février 2012

<http://www.cetmef.developpement-durable.gouv.fr/>

« **De la gestion préventive des risques environnementaux : la sécurité des plateformes pétrolières en mer** »

Les avis du Conseil Economique Social et Environnemental, Jacques BEALL et Alain FERETTI

Les éditions des Journaux Officiels, Mars 2012, 11.70 €

« **Le droit du tourisme** »

Par Laurence JEGOUZO, Collection Les intégrales,

Editions Lextenso, mars 2012

AGENDA

MARS

Les Mardis de la mer et des Français

« *Conquête des pôles et routes du pôle nord* »

par Philippe Louis-Dreyfus, Président de Louis-Dreyfus Armateurs, Administrateur de l'IFM et Paul Tréguer, Président de l'Europôle Mer

Mardi 27 mars 2012, 17h30-19h30 - Entrée libre à l'Institut Catholique de **PARIS**

6èmes rencontres nationales activités portuaires et développement durable

Atlantia palais des Congrès – La BAULE

Mercredi 28 et jeudi 29 mars 2012

Colloque "Interdiction des rejets en mer : quelle pêche pour demain ?"

Vendredi 30 mars 2012, à Nausicaá - Centre national de la mer - **BOULOGNE-SUR-MER**

AVRIL 2012

Atelier de l'EUCC-France

Les mercredi 4 et jeudi 5 avril 2012 à NOIRMOUTIER

Les Mardis de la mer et des Français

« *Les phares : un présent et un avenir* »

Par Vincent GUIGUENO, en charge du patrimoine des phares

Et Serge ANDRON, Gardien titulaire du phare de Cordouan

Mardi 10 avril 2012, 17h30-19h30 - Entrée libre à l'Institut Catholique de **PARIS**



MAI 2012

Second tour des élections présidentielles
Dimanche 6 mai 2012



Fête du Nautisme
Samedi 12 et dimanche 13 mai 2012

Fête de la Nature
Du mercredi 9 au dimanche 13 mai 2012

Les assises de la filière pêche et produits de la mer
Paris, Eurosites Georges V, mercredi 30 mai
Le marin, Infomer www.assisesfilierepêche.com

JUIN 2012

Journée du Tourisme Responsable
autour du thème : Le tourisme responsable face au changement climatique : vers une relocalisation du tourisme ?
Vendredi 1er juin 2012 à PARIS,
Hémicycle du Conseil régional d'Ile-de-France



La 2ème édition des ÉCRANS DE LA MER : Festival mondial du film de mer
Du 7 au 9 juin 2012,
au Pôle Marine de DUNKERQUE

Les Journées de la Mer
Du Vendredi 8 au dimanche 10 juin 2012

Premier tour des élections législatives
Dimanche 10 juin 2012

Second tour des élections législatives
Dimanche 17 juin 2012



13^e Conférence Mondiale Villes et Ports organisée par l'AIVP, le réseau mondial des villes portuaires,
Du lundi 18 au jeudi 21 juin 2012 à SAINT NAZAIRE et NANTES
www.citiesandports2012.com

9ème édition Journées scientifiques et techniques du CETMEF
Mardi 26, mercredi 27 et jeudi 28 juin 2012 à COMPIEGNE